



SOMMAIRE

- ♦ Edito : P 1
- ♦ Education Nationale : Toujours moins ! P 2
- ♦ Salaires : Toujours moins !
- ♦ Comment s'y retrouver dans le dédale de l'avancement
- ♦ Pétition Temps partiel

LE PÈRE NOËL NE PASSERA PAS DANS LES ÉCOLES CETTE ANNÉE !!!

PERMANENCES :

Lundi	}	9h / 12h30
Mardi		13h30 / 17h
Jeudi		
Vendredi		
Mercredi		14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
Nous restons solidaires

CAPD

PROMOTIONS

Vendredi 12 Décembre

L'Éducation Nationale grand sujet de débat en cette année 2003. La « forteresse enseignante », rempart incontournable de la défense du service public a fait fantasmer plus d'un politique depuis ces 40 dernières années :

- ◊ réservoir de voies pour la gauche jusqu'en 81, donc peu aimée par la droite.
- ◊ forteresse corporatiste à casser pour tous les libéraux, de Rocard à Raffarin, pour privatiser les services publics, dernier gâteau à déguster pour les multinationales.
- ◊ force de mobilisation importante capable de mener des luttes dures et longues, de servir de locomotive à d'autres salarié-es du public ou du privé, comme nous l'avons vécu ce printemps.
- ◊ Enjeu pour le « formatage » des futurs salarié-es qui, s'ils ne passent que par des officines patronales pour leur formation, ne risquent pas de voir leur esprit critique se développer outre mesure.
- ◊ Enjeu de société, car se sont les consommateurs de demain qui sont aujourd'hui à l'école comme l'ont bien compris toutes les entreprises qui envoient de superbes dossiers pédagogiques gratuits aux écoles.
- ◊ Enjeu de pouvoir politique avec la décentralisation des personnels mis sous la coupe des barons locaux, départementaux ou régionaux qui pourront définir une partie des axes de formation.
- ◊ Économies pour l'État avec la mise en place de réseaux d'écoles qui permettront de faire des « Ecoles » de 15 à 30 classes et de fermer des postes (la moyenne/classe bouge peu quand on ferme une classe dans une grosse « école ». Le tout avec un petit chef directement nommé par l'Inspecteur d'Académie.

Au delà des enseignants ce sont tous les fonctionnaires, et même l'ensemble des salariés, qui sont attaqués aujourd'hui par la politique de Chirac/Raffarin/Sellières. Après la remise en cause des retraites, celle de la sécu (la baisse des remboursements sécu oblige les mutuelles à augmenter leurs cotisations : 100% à la MGEN pour certain-es collègues - les familles avec 1 seul revenu, un-e conjoint-e sans travail et des enfants) et enfin les baisses de revenu (-4% en 3 ans) qui serviront d'exemple dans les négociations salariales du privé.

Robert Couffignal





EDUCATION NATIONALE : TOUJOURS MOINS !

Alors que le « débat sur l'école » est organisé par le ministère dans toute la France, le gouvernement nous rappelle ses priorités par le biais du budget de l'Éducation nationale :

- ☞ la part globale de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB est passée de 7,3% en 1996 à 6,8%.
- ☞ la part spécifique du budget de l'Éducation Nationale dans le même PIB passe de 3,42% en 1996 à 3,3% en 2004.

La scolarisation des 2 ans, en recul depuis plusieurs années, est remise en question par Darcos : il y a là beaucoup de postes à récupérer.

Certains pensent que ce serait aux entreprises de mettre en place des structures d'accueil pour les 2 ans pour attirer les femmes cadres : merci pour les enfants des milieux défavorisés qui n'ont droit ni aux dégrèvements fiscaux pour payer une employée à domicile (50% des ménages ne paient pas d'impôt sur le revenu), ni aux crèches d'entreprise (quand elles existent). Il ne leur

reste qu'à quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants.

L'APE « a permis » de renvoyer 5 millions de femmes dans leur foyer.

Pour l'accueil des enfants en difficulté le manque de personnels spécialisés sera comblé par une formation au rabais dans la réforme du CAPSAIS (passage de 700 heures à 400 heures de formation)

SALAIRES : TOUJOURS MOINS !

En 2003 pas d'augmentation de salaire pour les fonctionnaires. C'est une baisse de 4% de notre pouvoir d'achat depuis 2000.

Il faut bien trouver de l'argent pour compenser la baisse programmée de l'impôt sur le revenu, qui profitera essentiellement aux plus riches. Cependant les impôts locaux (qui ne sont pas calculés sur les revenus de chacun) continuent à augmenter, les taxes sur les carburants explosent, les radars automatiques ressemblent plus à des caisses enregistreuses qu'à des moyens de sécurité (ils sont placés sur les lignes droites d'autoroutes, là où il y a le plus de monde mais pas sur les routes où il y a le plus d'accidents...mais moins de « clients »).

Que les plus pauvres paient : ce sont les plus nombreux !

Le gouvernement et le MEDEF, dans un grand élan de solidarité, ont décidé de supprimer un jour férié en 2005, après les élections de 2004.

Ce sera le lundi de pentecôte pour les fonctionnaires et un jour choisi par les patrons pour les entreprises. En pleine montée du chômage il fallait en effet rallonger la durée du travail.

Mais se sont les salarié-es qui contribueront pour l'essentiel au financement de la contribution nationale de solidarité :

MAIS.....TRAVAIL : TOUJOURS PLUS !

- ☞ 0,3 milliards pour les revenus du capital
- ☞ 0,4 milliards pour les employeurs publics
- ☞ 1,2 milliards pour les entreprises qui rendront en partie seulement ce que leur aura rapporté cette journée supplémentaire

Mais 2 millions d'artisans, commerçants, agriculteurs ou membres des professions libérales sans salariés ne sont pas concernés.

La France d'en-haut peut remercier la France d'en-bas, ça ne lui coûtera pas 1 Euro de plus !

COMMENT S'Y RETROUVER DANS LE DEDALE DE L'AVANCEMENT

ECHELON	INSTITUTEUR			PROFESSEUR D'ECOLE			PE HORS CLASSE
	CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETÉ	GRAND CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETÉ	
Du 1 ^{er} au 2 ^{ème}			9 mois			3 mois	2 ans 6 mois
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}			9 mois			9 mois	2 ans 6 mois
Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}			12 mois			1 an	2 ans 6 mois
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois	2 ans		2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans
Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans
Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	
Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	
Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans	5 ans	
Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	

ECHELON	GRILLE INDICIAIRE		
	INSTITUTEURS	PE	PE HORS CLASSE
01	340	348	494
02	356	375	559
03	365	394	600
04	372	415	641
05	382	438	694
06	389	466	740
07	398	494	782
08	419	530	
09	440	566	
10	468	611	
11	514	657	

BAREME : Ancienneté Générale des Services au 31/08/03 + Note au 31/08/03 + Correctif note (0.25 par an à partir de la 2^{ème} année) + Ancienneté particulière (avant 18 ans)

ÊTES-VOUS PROMOUVABLE EN 2003 OU 2004 ?

INSTITUTEUR(TRICE): Promotions prononcées entre le 01/01/04 et le 31/12/04

PROFESSEUR D'ECOLE : Promotions prononcées entre le 01/09/03 et le 31/08/04

notez l'échelon ainsi que la date d'effet de cette promotion. Les tableaux récapitulatifs vous indiquent les temps nécessaires pour le passage à l'échelon supérieur : ajoutez ce temps à la date d'effet de votre précédente promotion.

Si la date obtenue tombe pendant l'année civile 2004 (instituteurs) ou pendant l'année scolaire 2003/2004 (professeur d'école) vous êtes promouvable...

...MAIS SEREZ-VOUS POUR AUTANT PROMU-E?

La « promotion » n'est certaine que dans le cadre de choix, vous serez classé-e par ordre de barème.

CHOIX (GRAND CHOIX pour les PE) 30% des promouvables

MI-CHOIX (CHOIX pour les PE) : 5/7 des promouvables

ANCIENNETE : TOUS les promouvables

Reportez- vous à votre dernier arrêté de promotion et



TEMPS PARTIEL :

LES ENSEIGNANT-ES DES ÉCOLES MÉRITENT BIEN LES MÊMES DROITS QUE LES AUTRES

Les enseignant-es des écoles méritent bien les mêmes droits que les autres salarié-es.

Les enseignant-es des écoles sont les seul-es fonctionnaires à ne pas avoir le droit de bénéficier de toutes les quotités de temps partiel offertes aux autres agents de l'État.

Ils ne peuvent exercer qu'avec un temps partiel à 50%, le " mi-temps " .

La loi vient d'instaurer de nouvelles quotités de travail, à 60%, 70% et 80%, pour le temps partiel " de droit " celui qui est lié à la garde d'un enfant.

Pour le temps partiel sollicité pour convenances personnelles et soumis à autorisation de l'administration, les instituteur-trices et professeurs des écoles

sont les seul-es enseignant-es (et les seul-es agents de l'État) à se voir interdire ces quotités de temps partiel.

Cette exclusion n'est pas admissible. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'étendre aux enseignant-es des écoles les droits à temps partiel dont bénéficient tous les autres enseignant-es, en prenant en compte la spécificité du premier degré.

Au delà de cette mesure d'urgence, nous vous demandons d'ouvrir des négociations sur la transformation des conditions d'exercice du métier d'enseignant des écoles.

NOM	PRENOM	ECOLE	SIGNATURE

À renvoyer à la section départementale du SNUipp